

# Message aux parlementaires et mairies des Hautes Alpes et Alpes Haute Provence

Bonjour,

*Veillez trouver ci-dessous un message envoyé aux mairies des Hautes-Alpes et à une partie des mairies des Alpes de Haute-Provence, ainsi qu'aux conseillers départementaux et parlementaires des Hautes-Alpes.*

Bonjour,

Gérard Nicolas, maire, a fait parvenir aux habitants de Ribiers et de ses environs l'article de presse tronqué et fléché ci-joint, sans donner son propre avis. **Il introduit cependant l'ambiguïté dès le titre de son message. Référence aurait dû être faite au journal "La Provence" et non à la loi (Linky= la loi ....).**

**Heureusement qu'il existe des maires et conseillers qui se donnent la peine de s'informer et de réfléchir, et qui ont le courage de protéger les administré(e)s qui les ont élu(e)s, sans fléchir sous les injonctions des autorités publiques ni se laisser endormir par les arguments contestables des parties prenantes au projet des compteurs communicants linky.** Pas moins de **689 communes** ont aujourd'hui adopté des décisions dans ce sens.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

**Un grand merci en particulier à José Mercier, maire de la commune de Bovel :**

<https://www.huffingtonpost.fr/jose-mercier/en-tant-que-maire-voici-pourquoi-je-mopposerai-jusquau-bout-aux-compteurs-linky-a-23457995/>

**SUR LES ASSERTIONS DEVELOPPEES DANS L'ENCADRE DE L'ARTICLE :**

**- "ni les particuliers ni les maires ne peuvent s'opposer au déploiement de ces nouveaux compteurs" : FAUX**

ENEDIS affirme dans ses courriers que c'est obligatoire en se retranchant derrière les articles L.341-4 et R.431-4 à R.431-8 du Code de l'Energie. Lisez-les et vous constaterez que rien ne dit que c'est obligatoire. La Cour des Comptes dans son rapport du 7 janvier 2018 rappelait d'ailleurs que la Directive Européenne n'impose les dispositifs de comptage que s'ils sont avantageux pour le consommateur. Ce que dément formellement la Cour des Comptes dans le présent cas du dispositif "Linky" (qui met donc ENEDIS en infraction avec ladite directive).

Vous pouvez par ailleurs lire ci-dessous la lettre écrite par la Commission Européenne à propos du **caractère uniquement indicatif de la Directive :**

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/Linky-Courrier-Commission-Eur.pdf>

Enfin, toujours selon ce rapport de la Cour des Comptes, ce sont d'ores et déjà 8 pays, s'appuyant sur cette directive, qui ont renoncé au déploiement des compteurs intelligents de type linky (p.246 et 247 du rapport).

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/07/linky-la-cour-des-comptes-denonce-le-cout-du-programme\\_5253148\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/07/linky-la-cour-des-comptes-denonce-le-cout-du-programme_5253148_3234.html)

**- "A ce jour l'ensemble des contentieux portés par les communes ont été rejetés" : FAUX**

S Lhomme donne des explications claires et complètes sur son site qui démontrent que ceci est totalement faux. Les élu(e)s et administrations communales sont bien placées pour comprendre le contenu de sa démonstration :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/delibs-anti-linky-pas-annulees.htm>

**- "Quant au principe de précaution il n'est plus évocable depuis 2013, le Conseil d'Etat ayant jugé que linky ne présentait aucun risque" : INCROYABLE, PUISQU'IL N'EXISTE PAS A CE JOUR D'ETUDE SUR L'IMPACT SANITAIRE DE LINKY !**

**(Page 14/24 du rapport 2016 de l'ANSES sur les champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants :**

"Considérant en particulier :

- l'absence de données sur les effets sanitaires dus à une exposition aux champs électromagnétiques dans la gamme de fréquences aux alentours du kilohertz;
- l'absence d'études épidémiologiques s'intéressant spécifiquement aux compteurs communicants...."

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf>

Présenter cet argument, c'est faire vraiment peu de cas des scandales sanitaires passés et si nombreux : amiante, tabac, nuage de Tchernobyl, distilbène, hormone de croissance, sang contaminé, chlordécone, isoméride, Médiatoir, Dépakine ....

C'est aussi ne pas s'être donné la peine d'investiguer correctement le sujet.

**Le CRIIREM** quant à lui considère que le **rapport de l'ANSES "comporte de nombreuses lacunes"** :

<https://www.criirem.org/autres-emetteurs/anses-compteurs-communicants-linky-gazpar-eau-avis-criirem>

La lecture de l'excellent avis de l'**Association Santé Environnement**, qui se compose de professionnels de la santé, ne manquera pas de vous donner un éclairage fiable sur l'impact sanitaire des compteurs linky (**n'oubliez pas de consulter les 161 témoignages des personnes parfois obligées de quitter leur logement à cause de l'installation du linky**) :

<http://www.asef-asso.fr/actualite/le-debrief-de-lasef-du-4-janvier-2018/>

**Le Professeur Belpomme médecin oncologue** qui oeuvre pour la reconnaissance du lien entre électrosensibilité et pollution électromagnétique expose lors d'une conférence à Biarritz l'effet des ondes électromagnétiques sur la santé (vidéo en bas de page, et surtout n'oubliez pas de signer et de diffuser la pétition !):

<https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/larelaxepourleprofesseurbelpomme-2367.html>

**Sa critique du rapport de l'ANSES de 2016 est stupéfiante de réalisme.** Elle pointe bien **le manque d'intérêt des autorités pour les effets sanitaires de la pollution électromagnétique**, au profit de l'industrie :

[https://www.robindestoits.org/Le-Pr-Belpomme-critique-severement-le-dernier-rapport-de-l-ANSES-sur-les-champs-electromagnetiques-Le-Republicain\\_a2083.html](https://www.robindestoits.org/Le-Pr-Belpomme-critique-severement-le-dernier-rapport-de-l-ANSES-sur-les-champs-electromagnetiques-Le-Republicain_a2083.html)

- "*En cas d'obstruction permanente à son changement vous serez soumis à un "relevé spécial" payant au moins une fois par an ...*" : FAUX

Une fois encore S Lhomme répond à ces mensonges, et à d'autres encore, sur son site :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/refus-mensonges-enedis.htm>

Quant au risque de panne, les anciens compteurs pouvant durer jusqu'à 70 ans, ne soyez pas inquiet(e)s.

Si vous songez, enfin, à prendre position afin de protéger la population de votre commune contre les nombreux dangers ou dysfonctionnements des compteurs linky (risques sanitaires, d'incendie, de hacking, de surfacturation, de détérioration des équipements électriques, ....), vous pouvez également vous informer en consultant ou en écoutant les documents des sites suivants :

<https://stoplinkyblc.blogspot.com/p/0-derniere-minute.html>

<http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/category/nos-emissions/magazines/touche-pas-a-mon-compteur/>

<http://emovmouvement.eklablog.com/>

L'information et les témoignages sont si abondants qu'il est vraiment incompréhensible que vous n'ayez pas déjà opté pour cette sage décision. C'est à pleurer tout à la fois de déception et d'indignation.

Enfin, si vous souhaitez mesurer le désastre dans lequel nous entraîne EDF et consorts, voyez ce documentaire pour le moins très édifiant :

<https://www.france.tv/france-5/le-monde-en-face/509541-nucleaire-l-impasse-francaise-le-debat.html>

**Vive l'énergie décentralisée, vive l'électricité auto-produite et auto-gérée localement, sans nucléaire et sans linky !**

(même les industriels ont déclaré que linky n'est pas indispensable pour la gestion du réseau électrique ou pour intégrer les renouvelables) :

<https://www.euractiv.fr/section/energie/news/smart-meters-not-needed-after-all-for-european-power-grid/>

Meilleures salutations

MCM